



AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 4^e ANNÉE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

1. COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ANNÉE EN COURS

	Pondération de l'étape	Date de transmission	Modalités
1 ^{re} communication	Sommaire des apprentissages réalisés et du comportement	Au plus tard le 15 octobre 2025	Communication accessible sur le portail parents de Mozaïk
1 ^{er} bulletin	20%	20 novembre 2025	- Rencontre de parents le 20 novembre 2025 - Bulletin accessible sur le portail parents de Mozaïk
2 ^e bulletin	20%	15 mars 2026	- Rencontre de parents le 13 mars 2026 - Bulletin accessible sur le portail parents de Mozaïk
3 ^e bulletin	60%	Au plus tard le 10 juillet 2026	Bulletin accessible sur le portail parents de Mozaïk

2- RÉPARTITION DES PRINCIPALES ÉVALUATION

	Première communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français	Sommaire des apprentissages faits et du comportement			
Lire (50 %)		☒	☐	☒
Écrire (30 %)		☐	☒	☒
Communiquer oralement (20 %)		☒	☐	☒
Anglais				
Interagir oralement (50 %)		☐	☒	☒
Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus (35 %)		☐	☒	☒
Écrire des textes (15%)				
Mathématique				
Résoudre une situation-problème (30%)		☐	☒	☒
Utiliser un raisonnement mathématique (70%)		☒	☐	☒
Culture et citoyenneté québécoise (100 %)		☐	☒	☒
Science et technologie (100%)		☒	☒	☒



École Lucille-Teasdale
3975 Bouchette
Montréal, H3S 2X1

Renseignements relatifs à la nature, à la période et à la
répartition de l'évaluation
Année scolaire 2025-2026

Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)		☒	☒	☒
Éducation physique et à la santé (100 %)		☐	☒	☒
Art (100 %)		☐	☒	☒
Art dramatique(100 %)		☐	☒	☒

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape ou aux étapes suivantes :

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique	☐	☐	☐
Communiquer	☐	☐	☐
Organiser son travail	☐	☐	☒
Travailler en équipe	☐	☐	☐

3- NATURE DES ÉVALUATIONS

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

Précision

Il est à noter qu'à la fin de la 4^e année, les élèves sont soumis à des épreuves obligatoires ministérielles en français (lecture et écriture).

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant.e de votre enfant.